

Pour diffusion
Le 16 décembre 2008

numéro 08-316

Le gouvernement engage une consultation sur la *Loi sur le dépistage et la divulgation obligatoires*

WHITEHORSE – Le projet de loi proposé par le gouvernement du Yukon concernant le dépistage et la divulgation obligatoires protégera les premiers intervenants et les victimes de crime en rendant obligatoire le dépistage des maladies transmissibles.

« Le personnel des services d'urgence et les agents chargés de l'application de la loi mettent leur santé en danger chaque fois qu'ils répondent à un appel », a dit la ministre de la Justice, M^{me} Marian C. Horne. « Grâce à cette loi, ils pourront être rassurés s'il advenait qu'ils soient entrés en contact avec des liquides corporels dans le cadre de leur travail. Cela permettra aussi aux victimes de crime d'obtenir des renseignements importants concernant leur santé. »

Le gouvernement du Yukon se prépare à tenir une consultation à savoir si les intervenants en cas d'urgence et les victimes de crime devraient avoir accès aux renseignements d'ordre médical concernant une autre personne après avoir été exposés à une infection visée par la loi dans le cadre de leur travail ou après avoir été victime d'un crime.

Une consultation ciblée s'étalant sur une période de deux mois et menée auprès des travailleurs des services d'intervention d'urgence aidera à déterminer la forme que prendra la nouvelle loi. La consultation se terminera le 6 février 2009.

Le projet de loi est affiché sur le site Web du ministère de la Justice.

-30-

Renseignements :

Roxanne Vallevand
Communications
Conseil des ministres
867-633-7949
roxanne.vallevand@gov.yk.ca

Chris Ross
Communications
Justice
867-393-7081
chris.ross@gov.yk.ca